

## DU CÔTÉ DES JOURNALISTES

# Les récupérations et les congés payés des journalistes : on lève un coin de voile sur ce grand mystère...

Une récupération (ou RTT en retard) remplace une journée de travail normale. Donc si on a travaillé une journée de plus au cours de la semaine, on récupère une journée de travail par la suite : c'est la règle.

Depuis la mise en place de l'accord dit de Robien, un journaliste à plein temps alterne semaines de cinq jours et semaines de quatre jours de travail. Soit, pour quatre semaines : 18 jours.

Si un journaliste cumule un jour supplémentaire par semaine pendant trois semaines, il aura accumulé 3 récup, donc travaillé 17 jours (6+5+6). S'il veut récupérer ces jours lors de la 4e semaine, il ne devra donc travailler que 1 jour, car  $17 + 1 = 18$  jours travaillés.

**Quand la hiérarchie prétend qu'on devrait, pour cette 4<sup>e</sup> semaine, ne pas bénéficier d'une RH au motif qu'on ne travaille pas au moins trois jours, elle contrevient à la règle qui veut qu'un journaliste à plein temps travaille 18 jours en 4 semaines.**

Idem pour les salariés à temps partiel : 14 jours de travail en 4 semaines pour un salarié à 80% et 9 jours de travail pour un salarié à mi-temps.

La règle est la même pour la prise de récupérations : si le salarié à mi-temps fait deux jours supplémentaires les deux premières semaines, il ne travaillera que deux jours la 3<sup>e</sup> semaine et zéro la 4<sup>e</sup> semaine, car  $4 + 3 + 2 = 9$  jours, donc pas besoin de travailler la 4<sup>e</sup> semaine.

**Si la hiérarchie impose de faire sauter la RH la semaine où le journaliste veut récupérer ses jours, elle lèse celui-ci.**

La règle pour les congés payés : on bénéficie de 36 jours de CP à L'Alsace. Pas de souci quand une séquence de 6 CP est prise : cela fait une semaine. Pour ne pas léser les salariés en RTT, on admet qu'une semaine de CP « gèle » l'alternance des 5 jours de travail-quatre jours de travail. Si le journaliste est en congé une semaine où il aurait dû travailler 4 jours, il ne travaillera que 4 jours la semaine de sa reprise.

Quand on prend des jours de congé de manière fractionnée, ça demande plus de calcul.

**Quand la direction dit qu'il faut travailler au moins trois jours dans la semaine pour avoir droit à 1 RH, c'est faux. Il faut envisager le calcul plus globalement dans le cadre des 6 CP pris.**

**Le 29 mars 2018 : votez la CGT  
représentative dans tous les collèges de l'entreprise**